

# Que fait-on en consultation conjugale?

Autor(en): **Bussat, Jacqueline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 35: **Divorce et conséquences du nouveau droit**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-351922>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### QUE FAIT-ON EN CONSULTATION CONJUGALE ?

ARTICLE DE MADAME JACQUELINE BUSSAT

#### LE POINT DE VUE DE LA CONSULTATION CONJUGALE

La consultation conjugale est un travail d'ordre psychologique. C'est une écoute attentive dans le respect de la liberté de chacun et le secret professionnel. Elle s'adresse aux couples, aux conjoints, aux personnes mariées ou non, divorcées ou séparées, de toute confession ou idéologie, qui sont à la recherche d'un meilleur équilibre relationnel.

Le conseiller conjugal accompagne un couple traversant une crise. Lors des premiers entretiens, il permet d'exposer les griefs, de décharger les colères ou alors de recueillir un silence conjugal de plus en plus lourd. Il dédramatise, calme l'atmosphère ou sert d'intermédiaire à la communication.

Progressivement, les vrais malentendus (pas toujours ceux évoqués) sont mis à jour et des sujets délicats peuvent être abordés: problèmes sexuels, préjugés divers, secrets, souffrances profondes. Permettre d'exprimer, accueillir avec respect contribue souvent à libérer, à débloquer.

Le conseiller ne prend pas parti pour l'un ou pour l'autre des conjoints, il n'a pas à juger. Il essaie de comprendre comment fonctionnent ou ne fonctionnent pas les rapports entre les interlocuteurs. Il doit être attentif à ce que la demande explicite d'un consultant n'en masque pas une autre, implicite elle. Il doit retenir les allusions, les sous-entendus, les excuses, les silences, les sujets évités. Il n'a ni recettes, ni "marche à suivre". Il écoute, enregistre, met le doigt sur une contradiction, sur un détail significatif, renvoie à un conjoint l'image qu'il donne de lui. Il est un témoin

neutre, respectueux, mais intensément présent.

Certains couples, après avoir suivi une série d'entretiens, parviennent à approfondir leur relation, d'autres se séparent. Il s'agit à ce moment-là de voir avec eux si vraiment la séparation est bien ce qu'ils désirent et ce dont ils ont besoin. Si tel est le cas, le conseiller conjugal peut les aider à faire le "deuil" de leur couple, c'est-à-dire un bilan pour reconnaître ce qu'a été leur couple tant bien que mal, avec ses mérites et ses erreurs, et à accepter que ce couple a épuisé ses ressources. Il s'agit aussi de négocier des accords d'organisation pour éviter que la guerre continue à travers leurs enfants et à les rendre attentifs que si l'un n'est plus l'époux ou l'épouse de l'autre, il reste à vie le père ou la mère de son ou de ses enfants.

Jacqueline BUSSAT  
Service de consultation conjugale  
et familiale de l'Eglise catholique